

## Pour diffusion immédiate

**La Guilde canadienne des réalisateurs constate qu'une fois de plus, les radiodiffuseurs ne reçoivent que des carottes et aucun bâton**

## La nouvelle politique du CRTC n'appuie aucunement les dramatiques canadiennes

Toronto, le 17 mai 2007 – La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) se dit extrêmement déçue de la nouvelle politique du CRTC en ce qui a trait à la télévision conventionnelle, tel que dévoilée aujourd'hui. Malgré les pressions de la GCR, cette politique ne prend aucunement en considération la nécessité pour le CRTC d'exiger des chaînes conventionnelles privées de langue anglaise qu'elles consacrent une partie de leurs revenus aux séries dramatiques canadiennes originales. La politique n'impose pas non plus à ces mêmes chaînes de diffuser au minimum un certain nombre de dramatiques canadiennes originales durant l'année.

« Sans ce genre de réglementation, les chaînes télé conventionnelles anglophones continueront à réduire leurs dépenses dans la production de dramatiques canadiennes, comme c'est le cas actuellement, croit Monique Lafontaine, avocate générale et directrice aux affaires réglementaires à la GCR. Les radiodiffuseurs n'appuieront la production canadienne que s'ils sont contraints de le faire, comme nous avons pu le constater maintes fois de par le passé. Compte tenu des réalités du marché de la radiodiffusion au Canada, des exigences en matière de diffusion ne suffisent pas. Il importe aussi d'étendre ces exigences aux dépenses en tant que telles, si l'on tient à assurer la diffusion de dramatiques canadiennes de grande qualité à la télévision. »

Depuis 2001, les chaînes télé privées de langue anglaise ont réduit de 61 % leurs dépenses dans la production de dramatiques canadiennes. À l'époque, elles avaient consacré 62 millions \$ à ce type de programmation, alors que cinq ans plus tard, leurs investissements avaient chuté à 38 millions \$. En contrepartie, les dépenses des radiodiffuseurs pour acquérir du contenu télévisuel américain, principalement des séries dramatiques, ont grimpé l'an dernier de 563 millions \$ à 632 millions \$, soit une augmentation de 12 %. « Une telle situation est tout simplement aberrante », déplore Lafontaine.

La GCR a insisté auprès du CRTC pour qu'elle exige des chaînes privées conventionnelles anglophones que celles-ci accroissent leurs dépenses dans la production de dramatiques canadiennes originales, afin que ces dépenses atteignent au moins 7 % de leurs revenus publicitaires. Or, la nouvelle politique annonce une déréglementation en matière de diffusion de publicités, ce qui ouvre la voie à davantage de revenus publicitaires potentiels pour les radiodiffuseurs, et ce, sans que ces derniers ne soient pour autant tenus d'appuyer financièrement une programmation dramatique canadienne originale.

Même si cette nouvelle politique déçoit, la Guilde apprécie toutefois que le CRTC demeure ouvert à aborder la question. L'appui à une programmation canadienne sera à l'ordre du jour lors des audiences pour le renouvellement des licences des radiodiffuseurs conventionnels au cours de la prochaine année. « Cependant, ces audiences n'auront pas lieu avant un certain temps, souligne Lafontaine. Or, afin qu'un plus grand nombre de séries dramatiques canadiennes divertissantes, novatrices et de grande qualité puisse se retrouver au petit écran, des mécanismes adéquats pour en assurer l'appui financier sont nécessaires dès maintenant. »

## **À propos de la Guilde canadienne des réalisateurs**

La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) est une organisation syndicale nationale représentant plus de 3 800 professionnels clés des services artistiques et logistiques de l'industrie cinématographique et télévisuelle dans tous les domaines : réalisation, conception, production et montage. La GCR négocie et gère des conventions collectives, exerce des pressions pour ses membres en ce qui concerne certains sujets d'intérêt particulier tels que le contenu canadien et la réglementation du CRTC, et veille au financement de films et d'émissions de télévision canadiens.

-30-

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**

Lisa Mahal, spécialiste en relations avec les médias  
(416) 482-6640, poste 251, ou [lmahal@dgc.ca](mailto:lmahal@dgc.ca)